Syndicat Local Pénitentiaire de Surveillant(e)s et Surveillant(e)s brigadiers

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE CHÂTEAUROUX

Le bureau local du
S.P.S.

Le 07 Octobre 2020

Mise en danger de la vie d'autrui ?

Que faut-il faire pour perdre le bénéfice d'une semi-liberté ? Boire de l'alcool lorsqu'on est condamné pour des faits liés à l'abus de ce dernier ? Non pas assez grave… Menacer des personnels en uniforme ? On y est presque, mais c'est pas encore ça…

Peut-être agresser quelqu'un ? À voir… Enfin j'espère que personne ne SUBIRAT ça …

Les personnels en ont ras le bol de toutes ces décisions prises en dépit d'un minimum de bon sens ! Les personnels en ont marre d'être mis en danger pour, en plus, être désigné comme bouc émissaire lorsqu'ils interviennent afin de ramener le calme sur leurs unités.

Que faut-il faire pour être compris? Bloquer l'établissement ? Estimer que n'étant plus en état psychologique de fournir une prestation de qualité et se mettre en arrêt ? Que se passera-t-il s'il n'y a pas d'agents à l'appel ? Il se pourrait bien que nous ayons la réponse d'ici peu de temps…

Depuis l'ouverture du bureau **S.P.S**, maints tracts on été rédigés afin d'alerter, à qui veut bien l'entendre, sur la dégradation de notre outil de travail, à tous niveaux. Des tentatives de communication vaines ont été tenté.

Face à toutes ces décisions absurdes, le **S.P.S** invite **toutes les organisations syndicales** présentes à l'établissement, à se concerter et prendre la ou les mesures nécessaire afin d'être enfin entendu et **COMPRIS**. Quand les tracts ne suffisent plus, il faut durcir la réponse.

Le Bureau Local S.P.S.